

CCAS DE VITROLLES

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : DEL06_23 avec 2 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 27/03/2023

Objet : COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Nature : Documents budgétaires et financiers

Matière : Finances locales - Decisions budgetaires

Date de télétransmission : 03/04/2023 Agent de transmission : Maryline CZURKA

Acte : del 062023 CA 2022.pdf

Annexes :

1 - CA 2022 SCELLE.xml

2 - signtaures CA 2022.pdf

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 013

Identifiant de l'acte : 013-261302319-20230327-DEL06_23-BF

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 03/04/2023

Mise en ligne le :



**Extrait du registre des délibérations
du Conseil d'Administration du C.C.A.S.**

Séance du 27 Mars 2023

DELIBERATION N° 06/2023

Affichée le :

Le Conseil d'Administration, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil Municipal sous la présidence de Madame CZURKA Maryline, Vice-Présidente du CCAS.

Présents : Mme CZURKA Maryline, Mme HAMOU THERREY Bernadette, Mme DESCLOUX Odette, M. OULIE Gérard, Mme THIBAUT Marie-Thérèse, Mme TOSAN Christine, Mme DESSI Judith, Mme RAGO Monique, Mme LIZEE Anne-Christine, Mme INFANTES Maryline, Mme REVOL Marie-Hélène.

Représentées : M. PORTE Henri-Michel (pouvoir à Mme CZURKA), Mme RAFIA Kadija (pouvoir à Mme HAMOU THERREY),

Absents excusés : M. GACHON Loïc, Mme SAHUN Véronique

Absents : M. SANCHEZ Philippe, Mme TRAN PHUNG CAU Catherine,

C.A. en exercice : 17 Présents : 10 puis 11 à 18h18 (Mme DESSI) puis 10 à 19h10 (Mme HAMOU THERREY) Votants : 13

Date de convocation : 24 mars 2023

Président de Séance : Mme CZURKA Maryline, Vice-Présidente du CCAS

Secrétaire de séance : Mme CAVALLIER Magali, Directrice par intérim du CCAS

Après avoir constaté que le quorum est atteint, Madame la Vice-Présidente ouvre la séance à 18h10.

Le nombre des membres du Conseil présents est arrêté à 10 (Dix).

Le nombre de votants est arrêté à 13 (treize) voix.

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Vu le code général des collectivités territoriales.

Considérant qu'à la clôture de l'exercice budgétaire, l'ordonnateur établit le compte administratif du budget afin de rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées. Le compte administratif présente les résultats comptables de l'exercice et rapproche les prévisions inscrites au budget des réalisations effectives en dépenses.

Considérant la présentation du compte administratif 2021, le conseil d'administration constate les conditions de réalisation qui peuvent se résumer selon le tableau ci-dessous :

DELIBERATION N° 06/2023 suite 1

Considérant qu'il est soumis au vote des membres du Conseil l'approbation des résultats du compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le Receveur et la stricte concordance du compte de gestion et du compte administratif.

Section de fonctionnement

	Crédits ouverts	Réalisation	Reste à réaliser
Dépenses	1 736 106,55	1 244 014,10	
Recettes	1 736 106,55	1 383 125,62	
Résultat 2022		139 111,52	
+ Résultat 2021		142 506,80	
+ Report 2020		274 707,75	
= Résultat cumulé		556 326,07	

Section d'investissement

	Crédits ouverts	Réalisation	Reste à réaliser
Dépenses	516 118,87	28 132,55	
Recettes	516 118,87	64 068,67	
Résultat 2022		35 936,12	
+ Résultat 2021		12 219,34	
+ Report 2020		430 830,86	
= Résultat cumulé		478 986,32	

Après délibération, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents :

APPROUVE

Le Compte Administratif de l'exercice 2022.

Pour extrait conforme
La Vice-Présidente
Maryline CZURKA